

PLAN LOCAL D'URBANISME REVISION



LAMPAUL-PLOUARZEL

Finistère

Annexes sanitaires

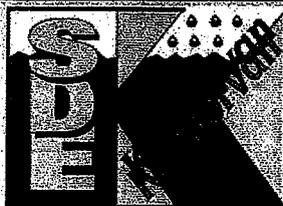
Eau potable

Arrêté le : 12 avril 2013

Approuvé le : 19 février 2014

Rendu exécutoire le : 3 mars 2014

Rapport annuel



SYNDICAT DES EAUX DE KERMORVAN DE KERSAUZON

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2011
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

**EXERCICE
2010/2011**

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	5
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE.....	7
■	LE PRIX DE L'EAU POUR LAMPAUL-PLOUARZEL, LE CONQUET, LOCMARIA- PLOUZANÉ, PLOUARZEL, PLOUGONVELIN, PLOUMOGUER.....	8
■	LE PRIX DE L'EAU POUR TREBABU	9
■	EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2011	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION	11
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	12
■	QUALITE DE L'EAU	12
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	12
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	13
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	14
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	15
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	16
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	16
■	TRAVAUX EN COURS (BON DE COMMANDE VALIDE)	16
■	ETAT DE LA DETTE.....	17
■	AMORTISSEMENTS REALISES	17
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	18
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	18
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	18

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT DES EAUX DE KERMORVAN DE KERSAUZON regroupe les communes de LAMPAUL-PLOUARZEL, LE CONQUET, LOCMARIA-PLOUZANÉ, PLOUARZEL, PLOUGONVELIN, PLOUMOGUER et TREBABU.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

19 011 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} juillet 2000. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2012.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	07/04/2010	Prise en charge de nouvelles installations, modification des articles 5 et 40, modification du règlement de service, nouvelles dispositions en matières de renouvellement des compteurs, et prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2012
2	27/07/2011	DISPOSITIONS DE FIN DE CONTRAT: Contenu et calendrier des informations à communiquer en fin d'affermage (article 1 & annexe n°1), Assistance apportée par le Fermier pour la mise en place des systèmes d'information nécessaires à la continuité du service public, Sort des biens en fin d'affermage, Dispositions pour l'accès aux ouvrages et la continuité du service en fin de délégation, Conditions de reprise du personnel.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Entretien	des poteaux incendie, du génie civil
Renouvellement	de la voirie, des canalisations, des captages, des clôtures, des forages, des poteaux incendie, du génie civil

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2010 [m³]	Prélèvement 2011 [m³]	Variation 2010/2011	Observations
Prélèvement forage de Pen ar Prat TREBABU Prélèvement en nappe souterraine	20				
Prélèvement Retenue de Kermorvan PLOUMOGUER Prélèvement d'eau de surface	300	1 089 139	1 068 150	-1,93 %	
Total des prélèvements [m³]		1 089 139	1 068 150	- 1,93 %	

• Volumes achetés aux collectivités adhérentes

Achat à	Acheté en 2010 [m³]	Acheté en 2011 [m³]
SYNDICAT MIXTE DU BAS-LEON - Production et transport d'eau potable		

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2010 [m³]	Importé en 2011 [m³]
COMMUNAUTE URBAINE DE BREST (BREST METROPOLE OCÉANE)	26 722	11 438

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2010 [m³]	Production 2011 [m³]	Variation 2010/2011	Observations
Prélèvement forage de Pen ar Prat TREBABU Prélèvement en nappe souterraine					
Prélèvement Retenue de Kermorvan PLOUMOGUER Prélèvement d'eau de surface		1 005 278	993 955	-1,13 %	

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2010	2011	Variation
Ressources propres	1 005 278	993 955	-1,13 %
Importations	26 722	11 438	-57,20 %
Total général	1 032 000	1 005 393	-2,58 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2010	2011	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	10 225	10 263	+ 0,37 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
Nombre total d'abonnements	10 225	10 263	+ 0,37 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• Répartition des abonnés par commune

LAMPAUL-PLOUARZEL	1 354
LE CONQUET	1 693
LOCMARIA-PLOUZANÉ	1 984
PLOUARZEL	1 720
PLOUGONVELIN	2 512
PLOUMOGUER	846
TREBABU	153
Total des abonnés	10 263

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2010	2011	Variation
Volume produit	1 005 278	993 955	-1,13 %
Volume importé	26 722	11 438	-57,20 %
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	1 032 000	1 005 393	-2,58 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	860 902	837 996	-2,66 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	860 902	837 996	-2,66 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 82 m³ par an. Elle était de 86 m³ en 2010.

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2010	2011	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	425,4	425,5	+ 0,02 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
01/06/2008	Délibération fixant les tarifs au 01 juillet 2008
01/07/2009	Délibération fixant les tarifs au 01 juillet 2009

Les tarifs concernant la part de la COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2012, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 30,29 % par rapport aux tarifs de base.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2012 :
l'exploitant perçoit 40,72 € de frais d'accès au service

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle varie selon les communes du service.

	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012
LAMPAUL-PLOUARZEL	0,3100	0,3200
LE CONQUET	0,3100	0,3200
LOCMARIA-PLOUZANÉ	0,3100	0,3200
PLOUARZEL	0,3100	0,3200
PLOUGONVELIN	0,3100	0,3200
PLOUMOGUER	0,3100	0,3200
TREBABU	0,2480	0,3200

SYNDICAT DES EAUX DE KERMORVAN DE KERSAUZON

EAU POTABLE

2011

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	73,63	75,48	+2,51 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,4844	0,4965	+2,50 %
	N° 2 (31 à 80 m ³)	0,7266	0,7449	+2,52 %
	N° 3 (81 à 130 m ³)	0,5774	0,5919	+2,51 %
	N° 4 (131 à 300 m ³)	0,5774	0,5919	+2,51 %
	N° 5 (301 à 500 m ³)	0,5522	0,5661	+2,52 %
	N° 6 (501 à 1 000 m ³)	0,5522	0,5661	+2,52 %
	N° 7 (au-delà de 1 000 m ³)	0,4651	0,4767	+2,49 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,00	26,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	1,2991	1,2991	0,00 %
	N° 2 (31 à 80 m ³)	0,5600	0,5600	0,00 %
	N° 3 (81 à 130 m ³)	0,4000	0,4000	0,00 %
	N° 4 (131 à 300 m ³)	0,2548	0,2548	0,00 %
	N° 5 (301 à 500 m ³)	0,2143	0,2143	0,00 %
	N° 6 (501 à 1 000 m ³)	0,1404	0,1404	0,00 %
	N° 7 (au-delà de 1 000 m ³)	0,1235	0,1235	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,029	0,039	+34,48 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

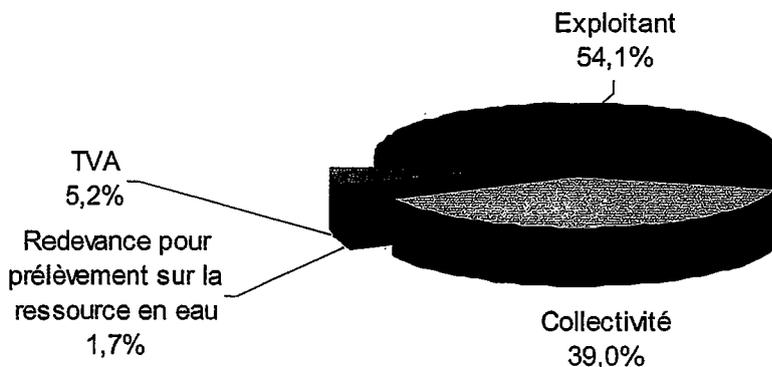
	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Exploitant	147,59	151,30	+2,51 %
Collectivité	108,97	108,97	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3,48	4,68	+34,48 %
TVA	14,30	14,57	+1,89 %
Total [€ TTC]	274,34	279,52	+1,89 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,45 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,33 €/m³

Répartition au 1er janvier 2012



SYNDICAT DES EAUX DE KERMORVAN DE KERSAUZON

EAU POTABLE

2011

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU pour LAMPAUL-PLOUARZEL, LE CONQUET, LOCMARIA- PLOUZANÉ, PLOUARZEL, PLOUGONVELIN, PLOUMOGUER

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	73,63	75,48	+2,51 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,4844	0,4965	+2,50 %
	N° 2 (31 à 80 m ³)	0,7266	0,7449	+2,52 %
	N° 3 (81 à 130 m ³)	0,5774	0,5919	+2,51 %
	N° 4 (131 à 300 m ³)	0,5774	0,5919	+2,51 %
	N° 5 (301 à 500 m ³)	0,5522	0,5661	+2,52 %
	N° 6 (501 à 1 000 m ³)	0,5522	0,5661	+2,52 %
	N° 7 (au-delà de 1 000 m ³)	0,4651	0,4767	+2,49 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,00	26,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	1,2991	1,2991	0,00 %
	N° 2 (31 à 80 m ³)	0,5600	0,5600	0,00 %
	N° 3 (81 à 130 m ³)	0,4000	0,4000	0,00 %
	N° 4 (131 à 300 m ³)	0,2548	0,2548	0,00 %
	N° 5 (301 à 500 m ³)	0,2143	0,2143	0,00 %
	N° 6 (501 à 1 000 m ³)	0,1404	0,1404	0,00 %
	N° 7 (au-delà de 1 000 m ³)	0,1235	0,1235	0,00 %
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,029	0,039	+34,48 %
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,32	+3,23 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

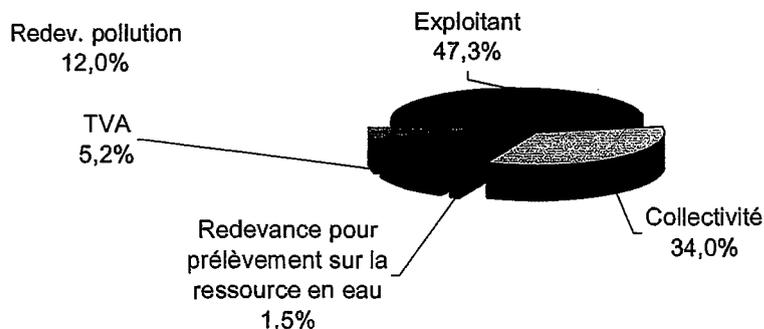
	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Exploitant	147,59	151,30	+2,51 %
Collectivité	108,97	108,97	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3,48	4,68	+34,48 %
Redevance de pollution domestique	37,20	38,40	+3,23 %
TVA	16,35	16,68	+2,02 %
Total [€ TTC]	313,59	320,03	+2,05 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,45 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,67 €/m³

Répartition au 1er janvier 2012



SYNDICAT DES EAUX DE KERMORVAN DE KERSAUZON

EAU POTABLE

2011

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU pour TREBABU

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	73,63	75,48	+2,51 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)				
	N° 1 (0 à 30 m³)	0,4844	0,4965	+2,50 %
	N° 2 (31 à 80 m³)	0,7266	0,7449	+2,52 %
	N° 3 (81 à 130 m³)	0,5774	0,5919	+2,51 %
	N° 4 (131 à 300 m³)	0,5774	0,5919	+2,51 %
	N° 5 (301 à 500 m³)	0,5522	0,5661	+2,52 %
	N° 6 (501 à 1 000 m³)	0,5522	0,5661	+2,52 %
	N° 7 (au-delà de 1 000 m³)	0,4651	0,4767	+2,49 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,00	26,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)				
	N° 1 (0 à 30 m³)	1,2991	1,2991	0,00 %
	N° 2 (31 à 80 m³)	0,5600	0,5600	0,00 %
	N° 3 (81 à 130 m³)	0,4000	0,4000	0,00 %
	N° 4 (131 à 300 m³)	0,2548	0,2548	0,00 %
	N° 5 (301 à 500 m³)	0,2143	0,2143	0,00 %
	N° 6 (501 à 1 000 m³)	0,1404	0,1404	0,00 %
	N° 7 (au-delà de 1 000 m³)	0,1235	0,1235	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,029	0,039	+34,48 %
	Redevance de pollution domestique	0,248	0,32	+29,03 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

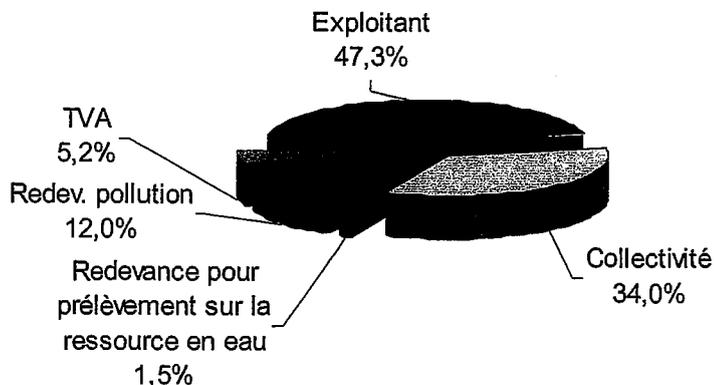
	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Exploitant	147,59	151,30	+2,51 %
Collectivité	108,97	108,97	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3,48	4,68	+34,48 %
Redevance de pollution domestique	29,76	38,40	+29,03 %
TVA	15,94	16,68	+4,64 %
Total [€ TTC]	305,74	320,03	+4,67 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,45 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,67 €/m³

Répartition au 1er janvier 2012



SYNDICAT DES EAUX DE KERMORVAN DE KERSAUZON

EAU POTABLE

2011

tarif domestique du syndicat

■ EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DU SYNDICAT AU COURS DE L'ANNEE 2011

Le tarif domestique du syndicat a évolué au cours de l'année 2011, les dates d'application sont les suivantes :
 du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
 à compter du 1^{er} juillet

Pour l'ensemble de ces tarifs les abonnements sont exprimés en €/an et les tranches en m³/an

	Désignation	du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	à compter du 1 ^{er} juillet
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Abonnement ordinaire	73,63	75,48
	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,4844	0,4965
	N° 2 (31 à 80 m ³)	0,7266	0,7449
	N° 3 (81 à 130 m ³)	0,5774	0,5919
	N° 4 (131 à 300 m ³)	0,5774	0,5919
	N° 5 (301 à 500 m ³)	0,5522	0,5661
	N° 6 (501 à 1 000 m ³)	0,5522	0,5661
	N° 7 (au-delà de 1 000 m ³)	0,4651	0,4767
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Abonnement ordinaire	26,00	26,00
	N° 1 (0 à 30 m ³)	1,2991	1,2991
	N° 2 (31 à 80 m ³)	0,56	0,56
	N° 3 (81 à 130 m ³)	0,40	0,40
	N° 4 (131 à 300 m ³)	0,2548	0,2548
	N° 5 (301 à 500 m ³)	0,2143	0,2143
	N° 6 (501 à 1 000 m ³)	0,1404	0,1404
	N° 7 (au-delà de 1 000 m ³)	0,1235	0,1235
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,029	0,039
	TVA [%]	5,5	5,5

■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2010	2011	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	849 199,83 €	844 207,69 €	-0,59 %
dont abonnements	263 989,87 €	268 141,71 €	+1,57 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 850,56 €	- 6 278,89 €	-120,27 %
Total recettes de vente d'eau	846 349,27 €	837 928,80 €	-0,99 %
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	36 879,65 €	37 186,89	
Total des recettes	883 228,92 €	875 115,69 €	

• Recettes de l'exploitant

	2010	2011	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 233 904,33 €	1 250 099,49 €	+1,31 %
dont abonnements	736 798,92 €	760 380,22 €	+3,20 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 4 582,70 €	- 10 536,46 €	-129,92 %
Total recettes de vente d'eau	1 229 321,63 €	1 239 563,03 €	+0,83 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	84 153,00 €		
Autres recettes	44 332,00 €		
Total des recettes	1 357 806,63 €	1 239 563,03 €	

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	52	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	67	2	97,0 %	Chlorure de Vinyle Nitrate (53 mg/l)

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Import d'eau traitée depuis COMMUNAUTE URBAINE DE BREST (BREST
METROPOLE OCEANE)

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
➔	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Prélèvement Retenue de Kermorvan

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

99 %

■ **CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	0	
→	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	10
→	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
→	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10	10
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10	0
	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10	0
→	localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10	10
→	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	10
→	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;	10	10
→	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	10
→	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	10	10
	TOTAL	100	80

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Grande Extension 2010 / 2011

Objet des travaux	Montant de travaux TTC
Suppression fonte grise rue de Brest Lampaul Plouarzel	31 997 €
Bouclage route St Mathieu à Plougonvelin	226 261 €
Remplacement conduite Langoulouman à Lampaul Plouarzel	94 334 €
Zac de Keir Arzel à Plouarzel	46 223 €

Petite Extension 2010 / 2011

Objet des travaux	Montant de travaux
Extension de réseau (logements sociaux, salle polyvalente) rue de la mairie à Lampaul Plouarzel	2 244 €
Extension de réseau Kervéguen à Loc Maria Plouzané	12 896 €
Déplacement de conduite et reprise 2 branchements rue Jean Collé à Loc Maria Plouzané	2 110 €
Renouvellement de réseau + reprise 6 branchements ruscumunoc à Plouarzel	19 743 €
Extension de réseau kervoudoc au Conquet	6 767 €
Renforcement réseau terrain de foot rue du stade à Ploumoguier	8 203 €
Extension réseau + reprise branchement rue de kervavelloc à Loc Maria Plouzané	16 539 €
Renouvellement de conduite + reprise 14 branchements route de goulven à Loc Maria Plouzané	16 519 €
Extension route de kervizien à Loc Maria Plouzané	24 667 €
Extension kerzuat à Plouarzel	5 753 €
Extension + reprise branchement presqu'île de kermorvan au Conquet	7 189 e
Extension languiforch à Loc Maria Plouzané	6 325 €
Renouvellement de réseau 6 + reprise 9 branchements rue des gabares à Plouarzel	13 044 e
Raccordements par prise en charge rue du stade à Plougonvelin	3 439 €
Extension réseau branchement cimetière rue St Sebastien à Loc Maria Plouzané	8 549 €

■ TRAVAUX EN COURS (BON DE COMMANDE VALIDE)

Objet des travaux	Montant de travaux
Rue de Berthaume à Plougonvelin	55 492 €
Renouvellement de réseau + 9 branchements bf fellman – impasse de la butte à Loc Maria Plouzané	4 423 €
Extension de réseau pour branchement kerlannou Vraz à Loc Maria Plouzané	27 594 €
Renforcement de réseau + reprise 12 branchements impasse allée verte à Lampaul Plouarzel	13 266 €
Renouvellement de réseau + 24 branchements route de kerfily allée verte à Loc Maria Plouzané	30 101 €
Modification de réseau impasse de rohennic à Lampaul Plouarzel	6 531 €
Extension de réseau impasse kerilio à Loc Maria Plouzané I	5 091 €

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2010	2011
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0 %	0 %

■ **ETAT DE LA DETTE**

L'état de la dette au 31 décembre 2011 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2010	2011
Encours de la dette au 31 décembre	250 504,61 €	229 691,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	31 419,49 €	31 477,51 €
dont en intérêts	11 599,00 €	10 663,90 €
dont en capital	19 820,49 €	20 813,61 €

■ **AMORTISSEMENTS REALISES**

	2008	2009	2010	2011
Montant de la dotation aux amortissements	516 566,00 €	516 566,00 €	243 117,00 €	281 625,00 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2010	2011
montants des abandons de créance	395,00 €	€
dont part délégataire	395,00 €	€
dont part collectivité		€
nombre de demandes reçues	9	
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	714,00 €	
dont part délégataire	714,00 €	
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2010	2011